

ce que nous avons promis vendredi 14 de ce mois, pour donner une nouvelle preuve de notre déférence pour les desirs de V. N. & G. Puissances, de leur faire parvenir une copie authentique de l'acte passé le 3 Mai 1766 entre S. A. le Seigneur feldmaréchal duc de Brunswich & nous. Nous ne doutons point que V. N. & G. P. verront par la lecture de cet acte que les bruits défavantageux répandus depuis quelque tems à l'égard de cet acte, sont entierement sans fondement, & particulièrement ce qui a été allégué à l'égard du susdit Seigneur duc, comme si peu de tems après notre majorité, il auroit fait usage de nos sentimens d'amitié & d'affection pour sa personne, en nous portant à passer un acte, par lequel nous nous serions engagé de lui demander ses conseils sur toutes choses, & de suivre cet acte par serment: ce qui est dénué de tout fondement.

Nous avons juré en même tems nécessaire, considérant la relation étroite que nous avons avec l'Union entiere, ainsi qu'avec chacune des provinces en particulier, de faire parvenir une copie authentique du susdit acte, à l'assemblée de Leurs Hautes-Puissances, comme aussi aux Seigneurs Etats des provinces respectives: & nous n'avons point voulu manquer non plus de communiquer à V. N. & G. P. une copie de la lettre écrite à Leurs Hautes-Puissances pour accompagner le dit acte, & de nous y référer:

*Copie authentique de l'acte passé le 3 Mai 1766, entre S. A. Mgr. le feldmaréchal duc de Brunswich, & S. A. S. Mgr. le Prince d'Orange & de Nassau, Statthouder héréditaire, capitaine-général & amiral des Provinces-unies &c. &c.*

Nous Guillaume, par la grace de Dieu, Prince d'Orange & de Nassau, Statthouder-héréditaire, capitaine-héréditaire, général & amiral des Provinces-unies des Païs-bas, &c. &c. &c.

Comme nous avons pris, à notre majorité & commencement de régence, itérativement